



## **Sommaire de la rétroaction du jury de pairs des dates limites du 1<sup>er</sup> octobre 2024 – programmes de Création et de Documentation**

### **Programme de Création**

#### **Information générale**

- 152 demandes soumises au programme Création ont été évaluées par 7 jurys de pairs, répartis par discipline artistique.
  - Les demandes soumises en arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline la plus proche de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.
  - Les demandes soumises en Architecture ont été évaluées avec le jury d'Arts visuels.
  - 6 demandes additionnelles ont été disqualifiées en raison de leur inadmissibilité à ce programme. La plupart de ces personnes candidates ont été invitées à soumettre une nouvelle demande à un programme plus approprié à leur projet.
- Les 152 demandes évaluées dans le cadre de cette date limite ont obtenu les résultats suivants. L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite regroupe un ensemble différent de personnes candidates et est évaluée par des jurys différents.
  - 84 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont reçu un financement.
  - 15 demandes additionnelles ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
  - 53 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- Sur les 84 subventions octroyées, 22 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par catégorie et par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué médiatique](#) qui présente les résultats de cette date limite.
- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles à la préparation d'une demande d'artsnb, veuillez consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#).

#### **Commentaires généraux (toutes les disciplines et tous les jurys)**

- Les 7 jurys de pairs ont été enthousiasmés par la diversité des styles artistiques et des formes d'art culturellement spécifiques présentée dans les demandes soumises pour

cette date limite. Ils ont particulièrement apprécié le nombre d'artistes qui ont conscience de l'impact de leur travail sur leur communauté.

- Les jurys ont noté que plusieurs demandes étaient rédigées en mettant l'accent sur la pratique commerciale de l'artiste, avec peu ou pas de détails sur sa démarche et sa vision artistiques. Bien qu'ils aient apprécié que les artistes prennent en compte cet aspect de leur pratique, les jurys encouragent les personnes candidates à garder à l'esprit que les demandes de subventions artistiques et commerciales requièrent des approches et des types d'informations différentes.

### **Description du projet**

- Les jurys ont apprécié les descriptions de projets qui énoncent de façon claire et concise les éléments suivants :
  - Une description de l'œuvre ou des œuvres proposées (p. ex., le type, le nombre, l'échelle ou la longueur des pièces à créer ou à exécuter, etc.)
  - Un plan de travail réaliste (p. ex., un calendrier prévu des étapes de création du travail final ; les rôles à jouer par la personne candidate et ses collaborateurs.rices ; etc.)
  - Un bref énoncé sur l'approche de la personne candidate à l'égard des thèmes pertinents (p. ex., pourquoi ce projet et pourquoi maintenant ? Comment les choix de forme ou de technique proposés sont-ils liés au sujet de l'œuvre ? Qui est le public souhaité pour l'œuvre ? Quel est le message ou l'impact souhaité ?)
  - Une brève explication de la façon dont le projet proposé fera progresser la pratique artistique de la personne candidate. (p. ex., comment ce projet mettra-t-il à l'épreuve vos compétences ? Ce projet vous permettra-t-il d'établir des liens avec de nouveaux publics ou collaborateur.rices ? Quelles sont vos ambitions pour l'œuvre d'art terminée ?)
- Pour les projets qui exigent que l'artiste travaille avec un.e mentor.e ou qui sont axés sur la commercialisation d'œuvres existantes plutôt que sur la création de nouvelles œuvres, les jurys ont recommandé aux personnes candidates de se référer, respectivement, aux subventions de [Développement de carrière - Développement professionnel et Développement de carrière - Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.

### **Budget**

- Les jurys ont recommandé d'inclure des répartitions budgétaires détaillées chaque fois qu'une demande comprend plusieurs types de dépenses (p. ex., plusieurs types de documents, de nombreux services différents requis, les honoraires des collaborateur.rices).
- Les jurys ont également recommandé d'inclure des informations détaillées pour expliquer la pertinence de toutes les dépenses demandées, p. ex., si vous demandez des fonds pour un voyage, où voyagez-vous et en quoi cela est-il essentiel pour mener à bien votre projet ?
- Les jurys ont rappelé aux personnes candidates de consulter les lignes directrices du programme pour s'assurer qu'ils ne demandent pas de financement pour des dépenses inadmissibles.



**arts nb**

- Les jurys ont recommandé que la priorité et la majorité du budget soient consacrées au paiement des honoraires de la personne candidates et des artistes collaborateur.rices.

### **Exemples d'œuvres**

- Les jurys ont souhaité rappeler aux personnes candidates que leurs exemples d'œuvres devraient être pertinents au projet proposé, pour démontrer au jury de pairs la capacité de la personne candidate à entreprendre le projet proposé en faisant la preuve des compétences, des techniques ou des approches.
- Les jurys ont apprécié l'utilisation d'horodatages ou l'indication des intervalles de pages lors de l'utilisation d'œuvres plus longues utilisées comme exemples d'œuvres.
- Pour les personnes candidates qui ont déjà commencé à travailler sur une ébauche ou un prototype du projet proposé, les jurys ont recommandé d'inclure des exemples d'œuvres de ces travaux préliminaires afin de mieux comprendre l'approche à l'égard du projet.
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates qui présentent des photographies de leurs œuvres de veiller à ce que les photographies soient de bonne qualité. Les photos de qualité professionnelle ne sont pas nécessaires et des photos claires prises avec un téléphone portable peuvent suffire. Or, les personnes candidates qui souhaitent embaucher un.e photographe professionnel.le pour documenter leurs travaux peuvent demander une subvention d'artsnb du programme de [Développement de carrière—  
Professionnalisation et promotion](#).

### **Projets collaboratifs**

- Pour les demandes qui impliquent plusieurs co-créateur.rices, les jurys ont recommandé que la personne candidate principale indique clairement les rôles qu'occuperont les personnes impliquées dans le projet proposé. Les jurys apprécieraient également des informations sur ce qui rend les collaborateur.rices choisi.es important.es pour le projet en cours (p. ex., si les collaborateur.rices ont déjà travaillé avec la personne candidate principale, ou si ces personnes amènent une nouvelle compétence à la collaboration, etc.). Cette information pourrait être incluse dans la description du projet ou dans les lettres d'entente de chaque collaborateur.rice.
- Les jurys ont également apprécié les demandes qui ont accordé un paiement clair et équitable à tou.tes les collaborateur.rices artistiques. Les jurys ont suggéré aux personnes candidates qui font du travail en collaboration depuis plus récemment, de rechercher les barèmes de l'industrie auprès des associations mandatée (p. ex. que [CARFAC](#), la [Ligue canadienne des compositeurs](#), etc.).

### **Recherche, consultation et relations culturelles**

- Pour les projets qui impliquent de consulter ou d'interviewer des personnes issues de communautés ou de professions spécifiques (p. ex., des lecteur.rices en sensibilité, des entrevues avec des personnes qui ont des expériences vécues particulières, etc.), les jurys ont recommandé aux personnes candidates d'expliquer clairement leur méthode pour approcher ces personnes afin de garantir un consentement clair et un engagement

respectueux. Les jurys ont particulièrement recommandé aux personnes candidates de prévoir dans leur budget des paiements appropriés aux consultant.es et aux personnes interviewées afin de reconnaître les services rendus.

- Le jury avise de limiter leur réponse dans la section « Relations culturelles » aux relations éthiques directement liées au projet. L'objectif de cette section est de rendre plus transparente votre approche des communautés impliquées dans le projet, ce qui peut inclure une auto-identification, le cas échéant, et/ou des explications sur les méthodes par lesquelles vous obtiendrez le consentement et reconnaîtrez l'implication de ces communautés.
- Le jury a souhaité sensibiliser les personnes candidates sur l'approche qu'elles adoptent pour répondre à la section « Relations culturelles », puisqu'une déclaration très générale sur la diversité et l'inclusion qui n'est pas liée au projet proposé peut être perçue comme réductrice.

### **Commentaires supplémentaires du jury propres à chaque discipline**

#### **Métiers d'art**

- Le jury a apprécié que nombre de personnes candidates proposaient des projets qui explorent de nouveaux concepts et méthodes pour leur pratique.
- Le jury a mis en garde contre la présentation d'un budget qui prévoyait d'accumuler des matériaux qui dépassaient largement le cadre du projet proposé.
- Pour les personnes candidates qui présentent des images de travaux en cours ou des croquis conceptuels dans leurs exemples d'œuvres, le jury a recommandé d'utiliser le champ de description pour expliquer clairement les techniques, l'échelle et le contexte de l'image en lien avec le projet proposé.

#### **Danse**

- Le jury a apprécié la manière dont la majorité des personnes candidates dans le domaine de la danse ont donné la priorité à une rémunération adéquate des artistes collaborateur.rices. Il a estimé que le fait de valoriser ainsi le temps et le travail des autres artistes était gage de professionnalisme ainsi que du respect qu'on leur accordait.
- Le jury s'est montré moins favorable aux demandes qui mettaient l'accent sur le potentiel commercial et touristique du projet, et a recommandé aux personnes candidates de se concentrer plutôt sur l'importance créative et culturelle de leur travail.
- Pour les projets chorégraphiques, le jury a recommandé aux personnes candidates d'expliquer leur vision de l'œuvre finale, p.ex. le nombre de danseur.ses, la durée du spectacle, le public visé, etc.

#### **Arts littéraires**

- Le jury a été enthousiasmé par les demandes qui démontraient la prise de risques créatifs audacieux, en particulier lorsque les personnes candidates démontraient la progression de leur travail grâce à leurs nouvelles ambitions.

- Le jury a apprécié l'éventail des projets proposés dans la littérature jeunesse, car ce domaine a été largement sous-représenté au Nouveau-Brunswick. Toutefois, le jury a recommandé aux néophytes de se familiariser avec les œuvres et les contextes existants dans ce genre, ainsi qu'avec les pratiques courantes de l'industrie de l'édition littéraire pour la jeunesse.
- Le jury a souhaité conseiller les personnes candidates contre des projets trop ambitieux ; par exemple, au lieu de proposer une série entière, les membres du jury ont recommandé de proposer un livre à la fois.

### **Arts médiatiques**

- Le jury s'est réjoui de la diversité des styles artistiques proposés: du documentaire traditionnel au court métrage de genre, en passant par l'installation vidéo expérimentale. Il s'est montré moins favorable aux propositions de court-métrage de type « carte de visite ».
- Pour les personnes candidates qui proposent des projets cinématographiques de grande envergure avec de multiples collaborateur.rices et types de dépenses, le jury a particulièrement recommandé l'inclusion d'une ventilation détaillée du budget indiquant les montants alloués, p. ex., aux honoraires des collaborateur.rices, à la distribution et à l'équipe, à la location d'équipement, etc.

### **Musique**

- Le jury a été enthousiasmé par le fait que de nombreuses demandes témoignaient d'une compréhension claire des communautés locales des artistes et d'un lien avec elles.
- Le jury a recommandé d'inclure une lettre de collaboration détaillée pour tous.les collaborateur.rices actif.ves dans le projet proposé, pour expliquer les rôles et la rémunération de chaque personne.
- Le jury a tenu à rappeler aux personnes candidates que l'enregistrement musical n'est pas admissible aux subventions de Création d'artsnb ; des fonds pour l'enregistrement sont disponibles par l'entremise de [Musique NB](#), [Factor](#), [Musicaction](#), le [Conseil des Arts du Canada](#), etc.

### **Théâtre**

- Le jury a apprécié la représentation des projets de comédie et d'improvisation dans ce groupe de demandes et a souhaité encourager davantage de comédien.nes et d'improvisateur.rices à demander des subventions pour soutenir leur travail.
- Le jury a tenu à souligner l'importance de rémunérer tou.tes les collaborateur.rices artistiques qui participent à un projet, y compris les membres de la distribution et de l'équipe. Les cachets des artistes devraient tenir compte du temps et du travail nécessaires aux répétitions.
- Pour les projets basés sur la performance, le jury a recommandé d'inclure des exemples d'œuvres en format vidéo ou audio qui présentent des performances antérieures de la personne candidate. Bien que les photos de spectacles soient utiles, elles ne fournissent



pas, à elles seules, suffisamment d'information pour permettre au jury d'évaluer un projet de performance.

### **Arts visuels**

- Le jury s'est réjoui de constater que la performance et les pratiques d'art expérimental étaient représentées dans ce bloc de demandes.
- Dans la section des exemples d'œuvres, le jury a recommandé de soumettre suffisamment de matériel pour que le jury puisse évaluer les compétences de l'artiste et l'étendue de son travail. Il a noté que de nombreuses demandes ont présenté moins de cinq images, ce qui n'offrait pas suffisamment de matériel pour appuyer des demandes, qui étaient par ailleurs solides.
- Le jury a également tenu à souligner que les photographies d'œuvres d'art doivent fournir une présentation claire et détaillée de l'œuvre. Cela signifie que l'œuvre doit être photographiée seule et non avec l'artiste posant avec elle, qu'elle doit être clairement éclairée sur un fond neutre et qu'elle ne doit pas comporter de filigranes évidents, qui peuvent masquer des détails importants.

## **Programme de Documentation**

### **Information générale**

- 14 demandes soumises au programme de Documentation ont été évaluées par un jury pluridisciplinaire de pairs.
- Les 14 demandes évaluées par le jury pour cette date limite ont obtenu les résultats suivants. L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite reçoit un ensemble différent de demandes et est évalué par un groupe différent de jurés.
  - 7 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont été financées.
  - 7 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé un financement à ces demandes, et ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- Sur les 7 subventions accordées, 1 a été accordée à une personne candidate qui reçoit sa première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite de programme.
- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles pour la préparation d'une demande d'artsnb, veuillez consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#).

### **Commentaires généraux**

- Le jury a apprécié les demandes qui offraient une explication détaillée des objectifs et des plans de travail du projet, et qui définissaient clairement tous les termes techniques ou théoriques à l'intention d'un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a estimé que les budgets devaient donner la priorité à la rémunération des artistes impliqué.es (tant la personne candidate que ses collaborateur.rices), et s'est montré moins favorable aux budgets qui allouaient la majorité des fonds à la rémunération d'entreprises pour un service. Le jury a également recommandé d'inclure une ventilation détaillée du budget pour justifier toutes les dépenses demandées, y compris le matériel ou les services requis, les honoraires des collaborateur.rices et les frais de déplacement.
- Le jury a suggéré aux personnes candidates d'utiliser la question « Relations culturelles » dans la demande pour expliquer leur approche éthique des sujets qui traitent des cultures ou des communautés autres que la leur. Il a indiqué que cette section pourrait être utile pour préciser les relations personnelles de la personne candidate avec ces communautés, plutôt que de simplement « cocher une case » de diversité.
- Pour les projets qui font appel à l'intelligence artificielle (IA), le jury a mis en garde contre le fait de n'inclure que des images générées par l'IA dans les exemples d'œuvres. Le jury a également recommandé d'inclure des notes sur l'éthique de la technologie d'IA proposée, car de nombreux modèles d'IA générative sont programmés en utilisant le travail d'artistes sans leur consentement.